

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 13 (1905)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tâche et service des colonnes auxiliaires de transports.

2<sup>o</sup> Etude des blessures et des pansements.

3<sup>o</sup> Exercices de commandement.

4<sup>o</sup> Exercices de transports (à main, avec brancards, voitures à blessés, chars de réquisition, chemin de fer).

5<sup>o</sup> Exercices de transports improvisés (brancards, voitures, etc., etc.)

6<sup>o</sup> Exercices de campagne.

Le cours aura lieu en vêtements civils. Chaque homme devra avoir des vêtements de travail et une valise pour son linge.

Les participants toucheront, en outre de leur entretien et de leur logement aux frais du cours, une solde journalière de 1 fr. 20.

Le personnel d'instruction touchera une solde de 5 fr.

L'indemnité de route sera établie pour un billet aller et retour en troisième classe depuis le lieu de domicile. Si celui-ci est distant de plus de 10 kilomètres d'une station, il sera alloué une taxe postale.

Le service sanitaire sera assuré par un médecin du cours. Les participants sont au bénéfice de l'assurance contre les accidents; en cas de maladie, les soins seront donnés aux frais du cours pendant 14 jours.

Il sera établi une liste qualificative des élèves à la fin du cours. Tous ceux-ci recevront un diplôme avec les chiffres obtenus.

L'exclusion du cours peut être prononcée par le personnel d'instruction en cas d'insuffisance d'instruction, de mauvaise conduite ou pour d'autres motifs.

---

## Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge.

Le Comité est heureux d'annoncer aux membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui lui avaient adressé des dons pour l'envoi de secours aux blessés et malades russes de la guerre de Mandchourie, que les treize caisses expédiées de Genève le 9 février par l'obligeante entremise de la Croix-Rouge allemande, sont bien arrivées à destination.

Ci-joint la traduction de la lettre adressée à la présidente du Comité par le président de la Société centrale de la Croix-Rouge à Berlin, baron de Knecebeck :

« Berlin, 24 juin 1905.

« D'après une lettre arrivée il y a quelques jours du médecin en chef de notre lazaret à Kharbine, docteur Brentano, les dons de matériel, généreusement envoyés par la Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge, sont arrivés à Kharbine quelques jours après la Pâque russe (17-30 avril) et ont été reçus avec joie.

« En vous faisant part de cette arrivée, ainsi que vous nous l'aviez demandé, nous nous empressons de nouveau, ainsi qu'aux honorés membres de la Société féminine de la Croix-Rouge genevoise, nos remerciements sincères et chaleureux pour l'aide précieuse donnée à l'œuvre de la Croix-Rouge allemande sur les champs de bataille de l'Asie orientale. »

Le Comité de la Société genevoise n'a pu encore recevoir des nouvelles de l'envoi fait à Yokohama au commencement de mai.

---